



Conclusions envoyées à la partie adverse sans relecture du client

Par jendy, le 27/02/2012 à 11:17

Bonjour, je suis en litige avec ma société, j'ai donc fait appel à un avocat pour me défendre. Je lui ai transmis tous les documents en ma possession pour qu'elle assure ma défense. Je suis surprise de certains procédés :

1/ elle m'informe de nouvelles infos sur mon dossier que si je lui demande.

2/ Suite à un mail de ma part, la veille de la séance de conciliation prud'homal, elle m'informe qu'elle ne pourra pas venir et qu'elle envoie sa collaboratrice dont je ne connaissais jusque là l'existence. Si je n'avais pas envoyé de mail, j'aurais, je pense, eu la surprise sur place.

2/ Elle envoie les pièces/conclusions à la partie adverse sans m'en informer et sans les avoir relues.

Est ce que ce comportement est normal?